

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 45 (1997)

Artikel: Louis-Antoine Moutonnat collectionneur
Autor: Loche, Renée
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-728597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par Renée Loche

SON CABINET DE PEINTURES

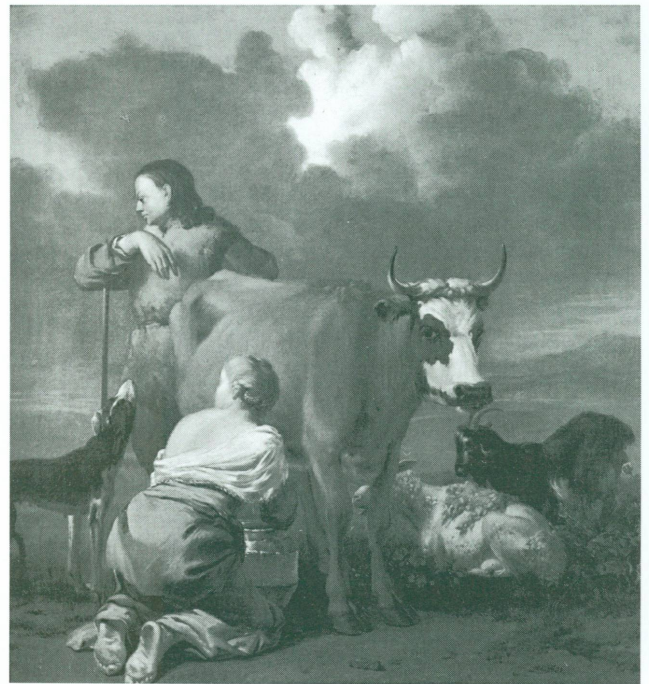
Les documents faisant état du cabinet de peintures constitué par Louis-Antoine Moutonnat sont fort rares; il est mentionné cependant à deux reprises: à Lyon en 1817, comme l'atteste un guide de cette ville rédigé par Nicolas François Cochard, cité par Gérard Bruyère¹, et par Jean-Jacques Rigaud, qui le signale sommairement dans son ouvrage sur les Beaux-Arts à Genève: «...La collection de M. Moutonnat, que je viens de mentionner à l'occasion du beau *Carle du Jardin* de M. Audeoud, était placée dans la maison que cet amateur des arts possédait à Plainpalais. M. Moutonnat, Français d'origine, s'était fixé à Genève, et aimait cette ville, comme il l'a prouvé par le don qu'il lui a fait de sa précieuse collection de livres»². L'on sait cependant que cette collection devait être relativement importante puisqu'elle comprenait plus de cent tableaux dont «il est vrai que l'on ne peut rien trouver de mieux conditionné»³ et qu'un catalogue en avait été dressé par Moutonnat lui-même⁴, malheureusement non localisé aujourd'hui. Un document précieux nous permet cependant de se faire une certaine idée de ce cabinet; il s'agit du *Catalogue des tableaux composant la collection de M. James Audeoud de Genève. 1847, Genève, 1848*, qui comprend treize peintures provenant de la collection Moutonnat.

James Audeoud, conservateur de la galerie de tableaux du musée Rath, auteur d'un «Catalogue raisonné des ouvrages de peintures du musée Rath» publié en 1836⁵, constitua une collection de peintures acquises essentiellement chez des amateurs genevois comme Louis-Auguste Brun de Versoix, à la fois peintre animalier et collectionneur⁶, Jacques Eynard⁷, François Duval, et parfois lors de voyages à l'étranger comme en témoigne une lettre adressée à Julie Bourdet datée du 17 novembre 1824:

«... J'ai été plus heureux que vous à Marseille et dans le Midi. C'est là vraiment que les marchands et les amateurs n'ont pas encore fait leurs recherches et on trouve de tout. J'ai vu des Karel Dujardin, Berghem, des J. Vernet, Puget, Bourdon, Champagne, Wouwerman, etc., etc. et tout à vendre à de bons prix. Ils sont parfaitement ignorants. Si vous savez les prendre, il y a d'excellentes affaires à traiter. J'en ai profité pour quelques tableaux, mais n'osant

pas assez me lancer, j'ai le regret de ne pas en avoir acquis davantage, surtout à mon arrivée où j'ai pu comparer. J'ai acheté un Van der Meulen, dont j'en ai vu six à vendre. Un Ad. Van der Velden, un J.P. Pannini de la plus grande beauté et un Verschuren.»⁸

Mais les acquisitions les plus significatives d'Audeoud seront celles qu'il fera lors du décès de Louis-Antoine Moutonnat. Si l'on en croit le catalogue de la collection de James Audeoud, ce dernier aurait acquis la totalité de la collection Moutonnat. En effet, sous le n° 48 du catalogue, parlant de la peinture de Karel Dujardin *Une jeune fille qui trait une vache*, le rédacteur - qui n'est autre qu'Audeoud lui-même - écrit: «C'est encore une de ces œuvres remarquables où toutes les qualités de l'art sont portées à un degré de perfection, et l'on comprend sans peine que M. Audeoud



1.
D'après Karel Dujardin (1622-1678), *Jeune fille trayant une vache*. Huile sur toile. 65 × 61,5 cm. Traces de signature en bas à gauche: I G (?). Genève, Musée d'art et d'histoire, Inv. CR 42



2. Ecole hollandaise, *Portrait d'homme*, vers 1625-1630. Huile sur cuivre, 10,7 × 8,2 cm. Genève, Musée d'art et d'histoire, Inv. CR 335

pour obtenir la possession de ce tableau seul, ait fait l'acquisition de toute la collection Moutonnat»⁹, assertion que vient confirmer la correspondance échangée entre Audeoud et les héritiers de Moutonnat¹⁰. Jean-Jacques Rigaud affirmera cependant que «sa galerie fut achetée de concert par M. James Audeoud et un marchand de tableaux de Paris. Dès lors M. Audeoud a revendu pour 10 000 francs à un marchand de tableaux français, M. Meffre, un *Hobbema* qui figurait dans cette collection»¹¹. La peinture d'Hobbema, *L'entrée d'une forêt*, fit partie de la vente du comte de Morny, Londres, 20 juin 1848, sous le n° 43 du catalogue. Il semble donc vraisemblable de supposer que James Audeoud se sépara d'une partie du cabinet Moutonnat, soit par des ventes, soit par des trocs avec d'autres collectionneurs.

Malgré le nombre restreint d'œuvres rassemblées par Moutonnat qui nous sont encore connues aujourd'hui – sur les treize tableaux mentionnés dans le catalogue Audeoud, six appartiennent désormais au Musée d'art et d'histoire¹² – il semble possible d'émettre l'hypothèse que

cette collection devait, comme la plupart des collections genevoises, s'orienter principalement vers la peinture flamande et hollandaise¹³, en privilégiant les paysages, les scènes de genre et les portraits si populaires chez les amateurs de la seconde moitié du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Ce choix expliquerait alors l'intérêt porté par Audeoud à ce cabinet. Moutonnat possédait-il des œuvres d'artistes genevois contemporains à l'instar de James Audeoud? Cela est fort possible si l'on considère qu'il était un ami du peintre Georges Chaix, qu'il entretenait des relations suivies avec d'autres collectionneurs genevois portant un intérêt soutenu aux artistes locaux.

Parmi les tableaux conservés par le Musée d'art et d'histoire, cinq d'entre eux furent acquis par Gustave Revilliod et légués au Musée en 1890 avec l'ensemble de ses collections¹⁴; tous appartiennent à l'Ecole hollandaise. Il s'agit d'une peinture attribuée à Karel Dujardin, *Une jeune fille qui trait une vache*¹⁵ provenant de la collection Thellusson¹⁶, considérée par Armand Brulhart comme une bonne copie fidèle de l'original conservé au Nationalmuseum de Stockholm¹⁷, très vraisemblablement le tableau qui se trouvait déposé au Comptoir d'Escompte de Genève en janvier 1885¹⁸; un *Portrait d'homme*¹⁹ considéré comme un autoportrait de Michiel van Mierevelt, classé par Armand Brulhart sous «Inconnu, Ecole hollandaise, vers 1650»; un *Intérieur de la cathédrale d'Anvers*²⁰ donné à Peeter Neefs, en réalité un pastiche; une *Charette*²¹ attribuée à Isaac van Ostade par Audeoud, cataloguée par Armand Brulhart sous «copie tardive du XVIII^e siècle d'après Philips Wouwerman»; *Une jeune dame tenant une flèche*²² justement attribuée à Ary de Vos. Un tableau capital, provenant très certainement de la cathédrale Saint-Jean de Lyon, qui tenait dans les collections Moutonnat et Audeoud la première place, *Le Calvaire de Karel Dujardin*²³, fut acquis par le Musée Rath en 1860. La Commission nommée à cette occasion rédigea un rapport circonstancié dans lequel, tout en soulignant que «le tableau en question a été reconnu parfaitement authentique, du meilleur temps et de la meilleure manière de ce peintre célèbre, et nul doute que cet ouvrage ne fasse honneur à la collection dont il a fait partie», elle émettait quelques réserves

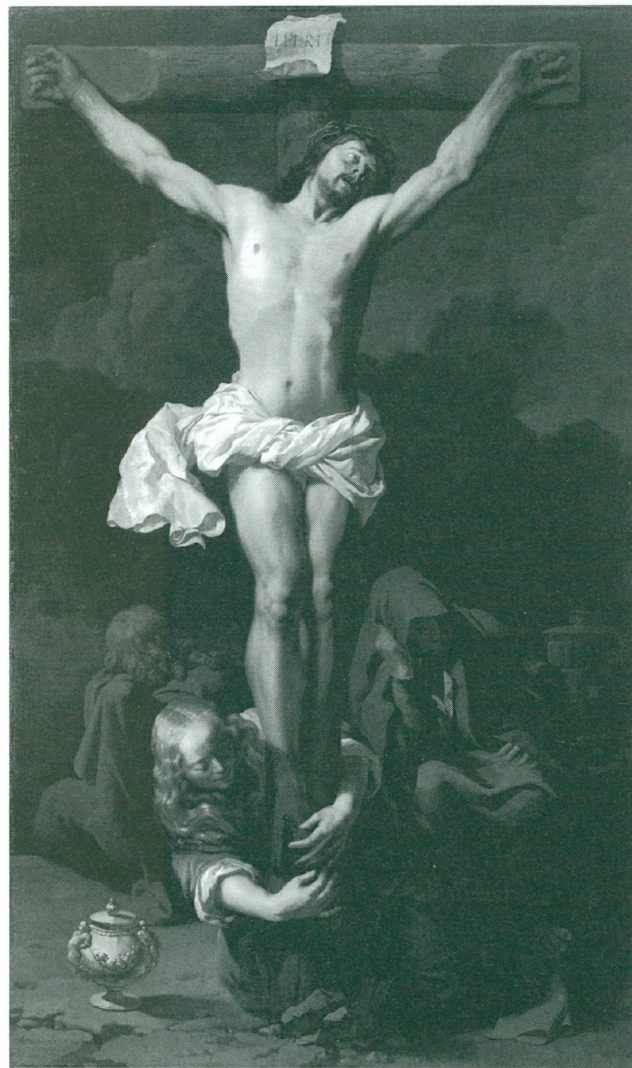
«sur la valeur intrinsèque de ce tableau [...] Cet ouvrage, quoique admirable, a le défaut capital de ne pas représenter un sujet dans le genre de ceux qui ont valu la juste renommée à Carl Dujardin; en effet, il doit sa grande réputation à ses tableaux inimitables, représentant des paysages et des animaux [...] Or le tableau en question est un tableau d'histoire; il ne peut donner une idée bien exacte du talent qui est particulier à Carl Dujardin et qui lui a fait sa grande réputation. Lors même que cet ouvrage a le mérite incontestable d'être signé de lui, il ne doit avoir

pour nous qu'une valeur relative. Telles sont, Messieurs, les observations que la Commission croit devoir faire sur cette œuvre qui, malgré les imperfections qu'elle vous signale, n'en est pas moins un fort beau tableau, qu'on sera toujours fier de posséder comme une chose rare et précieuse. En conséquence la Commission conclut à la convenance de faire cette acquisition pour le Musée; mais au prix réduit de cinq mille francs qui serait, suivant elle, le maximum de la valeur intrinsèque de cet ouvrage.»

D'après discussions suivirent la lecture de ce rapport et l'authenticité du tableau fut même mise en doute. Morin, membre de la Commission redéfinit le but recherché par la constitution des collections publiques qui doivent «d'abord seconder les élèves dans leurs études» et «procurer aux citoyens, et aux touristes qui visitent notre ville, des jouissances artistiques [...]». Les touristes viennent voir à Genève les produits de l'Ecole genevoise et suisse; c'est pourquoi j'aimerais qu'on encourageât l'Ecole genevoise historique à reproduire sur la toile quelques-unes des grandes scènes de notre histoire nationale». Le peintre François Diday, rapporteur de la Commission, après s'être fait l'ardent défenseur de cette composition en rappelant qu'«il existe au Louvre un tableau du Christ crucifié avec les deux malfaiteurs, et ce fait prouve que les œuvres historiques de ce maître ne sont pas peu de choses», affirmant que «si le tableau dont nous proposons l'achat n'était pas d'une authenticité certaine et s'il n'était pas beau dans son genre, je n'insisterais pas»²⁴, remportera l'adhésion de la Commission.

Les renseignements très lacunaires que nous possédons sur la formation et la composition de la collection Moutonnat ne nous permettent pas de porter un jugement assuré sur le goût esthétique de son propriétaire qui apparaît pourtant comme l'archétype de l'homme cultivé du XIX^e siècle, connaisseur avisé, amateur d'art et bibliophile. Dès lors on ne pourra que regretter la dispersion de son cabinet qui aurait dû, si l'on en croit Jean-Jacques Rigaud être légué au Musée de Genève:

«... M. Moutonnat était fort lié avec M. l'ancien conseiller Fazy-Vautier et le consultait souvent sur ses affaires. Il lui communiqua un jour son intention de léguer au Musée des Beaux-Arts sa collection de tableaux; sa liaison intime avec M. Chaix avait probablement contribué à faire naître cette idée chez lui. M. Chaix se présenta pour la place de directeur de l'école de dessin de la figure; cet artiste, habile dessinateur, réunissait toutes les qualités nécessaires à un excellent maître. Il y avait plusieurs concurrents; M. Bouvier fut nommé; M. Moutonnat éprouva un si vif chagrin de ce qu'il considérait comme une injustice faite à son ami, qu'il déclara à M. Fazy qu'il renonçait à ses intentions.»²⁵



3.
Karel Dujardin (1622-1678), *Le Calvaire*, 1650-1652 ou 1662-1664. Huile sur toile, 115 × 73 cm. Genève, Musée d'art et d'histoire, Inv. 1860-1

SA BIBLIOTHÈQUE

Moutonnat avait constitué une importante bibliothèque renfermant près de trois mille ouvrages, tous marqués de son ex libris «Ex Museo Moutonnat», dont la composition correspond, pour une large part, à celle que l'on retrouve chez des Parisiens aisés dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle²⁶. Il en dressera lui-même l'inventaire en 1827: «Catalogue/Des Livres de la bibliothèque de/M. Louis, Antoine Moutonnat, /Ancien Magistrat à Lyon, /Genève/1827»²⁷. Ce catalogue se présente sous la forme d'un volume 4^o cartonné, dos en cuir, les plats recouverts de papier marbré rouge, noir et brun, numéroté jusqu'à 189, les pages 183 à 189 étant blanches. L'ouvrage est classé par «divisions» avec un «ordre des divisions» en trois «classes»: «Classe première»: Sciences et Arts, comprenant la religion avec la fameuse traduction de la *Vulgate* de Le Maître de Sacy en 12 volumes, Paris, 1789; un exemplaire du Coran édité à Amsterdam en 1746 en français; la philosophie, avec les *Dialogues* de Platon, les *Pensées* de Marc-Aurèle, les œuvres de Confucius, Epictète, Sénèque, et le fameux *Essai sur la Physiognomonie* de Lavater dans l'édition de 1781 publiée à La Haye; la jurisprudence renferme 3 volumes consacrés à des Pièces et mémoires dans la fameuse affaire du collier de la Reine et du Cardinal de Rohan; la physique, l'histoire naturelle avec l'*Histoire naturelle* de Buffon en 13 volumes; la médecine, la mathématique et les arts. La «Classe seconde» est consacrée aux belles-lettres et la «Classe troisième», à l'histoire où figurent les *Antiquités judaïques de Flavius Joseph* dans la traduction d'Arnaud d'Andilly, l'*Histoire romaine* de Rollin et pour Genève *L'histoire de Genève* de Spon et *L'histoire littéraire de Genève* de Senebier. Les pages 170 et 171 contiennent la liste des «Ouvrages imprimés par M. Didot, qui se trouvent dans le Présent catalogue» et en p. 174: les «Ouvrages imprimés sur papier vélin qui se trouvent dans le présent catalogue». On a indiqué, lors de la donation de ces ouvrages à la bibliothèque de Genève, au crayon, dans la marge, soit le lieu de conservation «armoire», soit les ouvrages «à classer», soit les «doubles à garder». Pour certains ouvrages précieux un prix d'estimation est mentionné.

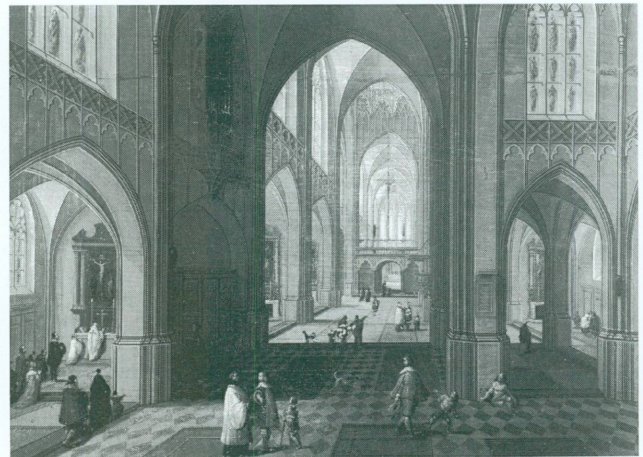
La partie la plus importante de la bibliothèque est consacrée aux beaux-arts avec cent douze numéros regroupant des ouvrages sur les arts de la peinture, du dessin, de la gravure, de la sculpture, de l'architecture, des traités généraux, des vies d'artistes et une importante série de catalogues de cabinets. Il s'agit d'un ensemble remarquable qui dénote l'intérêt et l'érudition de Moutonnat soucieux de réunir des ouvrages de connaissances pratiques et techniques ainsi que les grands traités théoriques essentiels à tout amateur et collectionneur. Parmi les ouvrages généraux figurent l'*Histoire de l'art chez les Anciens* de Winkelman, le *Dictionnaire des*

arts de peinture, sculpture et gravure de Watelet, le *Dictionnaire portatif* d'Antoine-Joseph Pernety, *Les Entretiens sur la vie et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* de Félibien, l'*Abrégé de la vie des plus fameux peintres* de Dezallier d'Argenville, *La vie des peintres flamands, allemands et hollandais* de Jean-Baptiste Descamps, les *Annales* de Landon et de nombreux guides destinés à «des amateurs de tableaux» comme ceux de Gault de Saint-Germain ou de Bertin. La partie la plus précieuse de cet ensemble reste la série des catalogues de collections publiques européennes et des cabinets privés les plus célèbres, comme ceux de Godefroy, Mariette, Gaignat, Julienne, du marquis de Menars et du duc de Tallard pour le XVIII^e, Denon, Bonnemaïson et Tolozan pour le XIX^e siècle.

Moutonnat enrichira régulièrement sa bibliothèque comme en témoigne un «Dénombrement» ajouté à la fin du catalogue manuscrit en dates du premier janvier 1828, 1^{er} août 1834 et 9 octobre 1834, soit exactement un mois avant sa mort²⁸.

Moutonnat légua, par testament, sa bibliothèque à la Ville de Genève: «... Je donne et lègue à la Ville de Genève ma bibliothèque à la charge pour elle de payer à D^{elle} Louise Moulinié, petite-fille de Mad^e Delor, une rente annuelle et viagère de la somme de trois cents francs [...]»²⁹. En date du 6 décembre 1834, l'Assemblée de la Direction de la Bibliothèque Publique prend acte de la donation:

«M. le Syndic Girod informe la direction que M^r Moutonnat ancien Magistrat de Lyon, domicilié à Genève depuis plusieurs années y est mort dernièrement et a légué



4. Pastiche d'après Peter I Neefs le Vieux (vers 1578-1657/61), *Intérieur de la cathédrale d'Anvers*. Huile sur bois, 24 × 34,5 cm. Genève, Musée d'art et d'histoire, Inv. CR 114

par testament sa bibliothèque à la Ville de Genève, moyennant une rente viagère de 300 francs de France à une personne désignée par le Testament: que le Conseil Municipal a chargé M^s Favre et Vaucher de faire l'examen de la Bibliothèque léguée, et que sur le rapport favorable qu'ils en ont dit le Conseil Municipal avec l'approbation du Conseil d'Etat, a accepté le dit legs et s'est chargé de la susdite rente, qu'il est en conséquence tout à fait possible que cette Bibliothèque sera remise à la nôtre. Il lit ensuite une lettre de M^r le Syndic Fatio qui demande [...] que la Direction donne un préavis sur l'emploi de la Bibliothèque léguée. Don opiné. M^r le Syndic Girod est prié de répondre: [...] que la Direction demande à être pleinement libre de la disposition des livres qui lui seront remis, en sorte qu'ils entrent dans les rayons de la Bibliothèque publique à la place qui leur sera assignée parmi les livres du Catalogue, & qu'il n'y ait à leur égard aucun règlement spécial et sur les frais présumables pour la réception et le placement des livres légués. Le catalogue en est déposé sur le bureau [...].»³⁰

L'incorporation de la bibliothèque Moutonnat et le choix de son emplacement ne sont pas sans poser de sérieux problèmes à Messieurs les Bibliothécaires. Le 12 décembre 1834, la Commission nommée par la Direction pour le placement de la Bibliothèque léguée par Moutonnat avait donné lecture de son rapport:

«Messieurs,

Si la Commission que vous avez chargée de pourvoir à l'emplacement des livres légués par M^r Moutonnat, ne vient vous proposer aujourd'hui que quelques légères modifications à l'arrangement intérieur de notre Bibliothèque, c'est qu'il n'entre pas dans sa pensée de reculer le moment de la construction d'un nouveau local. Au contraire, elle le hâte de tous ses vœux, car lorsqu'on examine de près le bâtiment actuel, on est bien convaincu, et il importe de le répéter sans cesse, que sa réédification devient tous les jours plus urgente. En effet, ce bâtiment n'est en pierre de taille que jusqu'à la hauteur des classes. Les planchers des salles sont mauvais. Il n'y a point de plafonds. Les planches qui couvrent les salles du haut sont voilées, disjointes & pour la plupart vermoulues. Les montants des croisées le sont aussi. Aucune fenêtre ne se ferme bien; et delà naît en hiver un froid insupportable et dangereux pour la santé des personnes appelées à rester dans la Bibliothèque pendant toute l'année. Les Ecoliers du Collège soulèvent une poussière qui s'introduit partout qui couvre tous les livres, & qui rend impossible la propriété que l'on aimerait à entretenir dans un tel établissement. Il paroît même que la lourde charpente des couverts n'est pas plus solide que les murs, et les registres doivent consigner quelque part que l'édifice donnoit de vives

inquiétudes, il y a environ un siècle. Dès lors certainement il ne s'est pas raffermi, et au danger qui résulte de sa vétusté se joint maintenant celui du feu depuis la construction de neuf fourneaux dont les cheminées l'environnent de tous côtés. La Commission pense donc que nos efforts doivent tendre sans cesse à ce que le Gouvernement fasse élever enfin une Bibliothèque digne d'une ville où tout se répare et s'embellit. Cependant cette réédification désirée peut encore éprouver des retards, soit que tous n'y mettent pas le même intérêt, et n'en connoissent pas la même nécessité que la Direction, soit que des obstacles pécuniaires, et d'autres considérations tenant à une construction nouvelle de toutes les maisons adjacentes, rendent l'entreprise plus difficile. D'un autre côté, Messieurs, quelle que soit la détérioration réelle du bâtiment, sa distribution intérieure offre pourtant une assez belle apparence. Les chambres sont vastes, commodes, bien éclairées, et depuis vingt et un ans que j'ai l'honneur d'être Bibliothécaire, je n'ai vu aucun étranger qui n'ait été frappé de la beauté de la grande salle. Nos efforts doivent donc tendre aussi à conserver intacte, s'il est possible, cette distribution intérieure jusqu'au dernier moment. D'après ces observations, la Commission croit devoir ajourner le projet d'introduire de nouvelles séparations telles qu'en feroient de longues tables renfermant des rayons. Elles gêneroient le mouvement des échelles, mettroient encore plus les livres à la portée des indiscrets, rendroient la surveillance plus difficile et nuiront dans plusieurs endroits au passage de la lumière [...] Elle se contente en ce moment de vous demander l'adoption de trois changements qui, sans détruire le bel aspect des salles, suffisent amplement aux besoins présumés de la Bibliothèque.

Après avoir fait mesurer de la manière la plus exacte toutes les hauteurs et largeurs des emplacements, la Commission propose:

1° de relever les portraits de la *Salle Lullin*, et d'établir au-dessous des armoires vitrées qui auront trois pieds de hauteur, qui seront posées sur celles des manuscrits, et dans lesquelles on renfermera tous les ouvrages in-folio et in-quarto que l'on voudra mettre à l'abri de la poussière et de toute détérioration. Elles pourront contenir 200 volumes. 2° La Commission vous propose d'environner de rayons le grand fourneau de la *Chambre d'entrée*. On ne le chauffe jamais. Il seroit inutile & nuisible de le détruire, vû qu'on perdrait des places, et que la poussière de la démolition rempliroit la salle. Mais, en y relevant le tableau de Bonnard des rayons placés au dessous de ce tableau, soit dans les deux côtés, soit sur le devant du fourneau, pourroient contenir 40 volumes in folio & 740 in octavo.

3° La Commission vous propose de prolonger dans la *Grande Salle* le corps de Bibliothèque qui la sépare par le milieu, en faisant à chacune de ses extrémités, un



5.
D'après Philips Wouwerman (1619-1668), *La charrette*. Huile sur bois (ovale) 39 × 52,5 cm. Genève, Musée d'art et d'histoire, Inv. CR 18

appendice de huit pieds, parfaitement conforme à la séparation actuelle, et là il y auroit place pour 1360 volumes in folio & in quarto, et pour 2760 volumes in octavo. Il resteroit à l'entrée et au fond de la salle un dégagement encore assez considérable, pour la circulation des échelles, pour celle du public, et pour une facile inspection de la salle entière. Ces trois changemens feroient donc place pour 3.500 volumes in octavo, et pour 1.600 volumes in folio & quarto. Total 5.100 volumes de tous formats. Or la Bibliothèque de M^r Moutonnat ne renfermant que 2.852 volumes, après l'avoir placée, il restera encore 2.248 places vacantes.»³¹

Dans la séance du 27 décembre, le syndic Girod lit à la Direction de la Bibliothèque un arrêté du Conseil d'Etat daté du 19 décembre 1834, dans lequel il entérine la décision du Conseil municipal stipulant que «Le Conseil municipal consulté par le Conseil d'Etat sur l'emploi de la Bibliothèque de feu M. Moutonnat arrête de lui répondre qu'il vote le dépôt pur & simple à la Bibliothèque publique, sans responsabilité pour son administration, des livres légués par M^r Moutonnat à la Ville de Genève en se bornant à réclamer de la dite administration avis de la réception de ces livres & copie de leur catalogue [...]»³². Le bibliothécaire Bourrit

«... rapporte qu'ayant eu connaissance de cet arrêté par M^r le C^d d'Etat Fazy & ayant été pressé par lui de retirer dans la Bibliothèque publique les livres de M^r Moutonnat, il a cru devoir céder à cette invitation: qu'en conséquence il a provisoirement préparé une place dans la Chambre

Lullin pour recevoir les dits livres, qu'ils ont été transportés dans le courant de la semaine, & qu'il a été chargé par la Commission nommée pour examiner la manière de les placer définitivement de faire un rapport sur le changement à faire dans la Bibliothèque. M^r Bourrit ayant donné lecture de ce rapport, la Direction arrête:

1^o que copie dudit rapport sera envoyé au Conseil d'Etat avec un Extrait des registres pour réitérer la demande qu'il doit poursuivre à une prompte réédification du bâtiment.

2^o qu'un Extrait de registres soit adressé au Conseil Municipal pour l'informer que la Bibliothèque de M^r Moutonnat a été transportée dans la Bibliothèque Publique, que la rigueur de la saison ne permet pas d'en vérifier actuellement l'inventaire, mais que dès que les livres auront été reconnus & inscrits dans le Catalogue de la Bibliothèque l'inventaire en sera transmis ou en original ou par copie au C^d Municipal.

3^o La direction approuve les changemens proposés dans le local & autorise MM. les Bibliothécaires à les faire exécuter: le Registre au C^d Municipal portera la demande de 500 francs pour ces réparations [...] D'après un devis approximatif la somme de cinq cents francs seroit suffisante pour les trois changemens que la Commission vous propose.»³³

Dans la séance du 7 mars 1835, Bourrit peut annoncer «que les réparations de la Bibliothèque sont achevées et répondent au budget qu'on se proposoit, puisque conservant les tableaux dans les salles, il y a près de 8 000 places

vacantes pour les livres»³⁴. Les difficultés rencontrées dans l'installation de la bibliothèque Moutonnat ne sont pourtant pas terminées; en effet, le 1^{er} août 1835, «... M^r Bourrit rapporte qu'il a peu à peu achevé la classification des livres donnés par M^r Moutonnat, mais que la moitié de ces livres étant déposés comme doublets dans une chambre du haut, il importerait pour la conservation de ces beaux ouvrages que la chambre fût mise à l'abri de la poussière qui y tombe de toute part. Il propose donc de la faire plafonner & lambrisser là où cela est nécessaire. Don opiné. La Direction chargera son secrétaire de faire à la Société Economique la demande de cette urgente réparation»³⁵. Dans la séance du 7 novembre 1835, «... M^r Vaucher rapporte que M^r Bourrit ayant inscrit sur le registre d'entrée les livres Moutonnat³⁶, il a chargé un homme intelligent de les classer dans le catalogue imprimé & d'en faire les cartes»³⁷. Le 5 décembre 1835, le catalogage des livres est terminé et «... On lit une lettre de M^r Vaucher qui informe la Direction que M^r Roux a achevé de faire les cartes de la Bibl. Moutonnat & en a inscrit les livres dans le Catalogue imprimé: qu'il seroit donc convenable de lui allouer une centaine de francs pour sa peine. Adopté»³⁸.

Curieusement, la donation de la bibliothèque Moutonnat sera totalement passée sous silence; aucun article dans les journaux genevois de l'époque, comme *La Sentinelle* ou le *National genevois* qui remplaça le *Journal de Genève* de 1834 à 1836, ne relèvera l'importance de ce legs et l'enrichissement qu'il apportait, essentiellement dans le domaine de l'art où la quasi totalité des ouvrages venaient fort heureusement combler des lacunes.

Notes:

- 1 Gérard BRUYÈRE, «Louis-Antoine Moutonnat (1754-1834), premier conservateur du Musée de Lyon», dans ce même volume de *Genava*
- 2 Jean-Jacques RIGAUD, *Renseignements sur les Beaux-Arts à Genève*, Genève, 1876, p. 339
- 3 Cf. la lettre de P. G. Phélip à sa femme Jenny Coulet Genève, le 17 novembre 1834 (Lyon, Papiers D. Phélip), qui nous a été aimablement signalée par Gérard Bruyère.
- 4 Cf. la lettre de James Audeoud à S. Billet, Genève, le 22 novembre 1834, retrouvée par Gérard Bruyère: «... Puisque vous ne pouvez pas me laisser le catalogue original de feu M. Moutonnat, nous serons forcés pour la reconnaissance de nous en tenir au résumé que j'en ai fait [...]»
- 5 *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société pour l'avancement des arts*, Genève, 1836, p. 163

- 6 Cf. BRUUN-NEEGAARD, *Lettres sur l'Etat des Arts à Genève*, Genève, 1802: «... Il a notamment une grande connaissance en tableaux d'anciens maîtres». Brun vendra sa collection à Paris, le 30 novembre et 1^{er} décembre 1841: *Catalogue d'une belle collection de tableaux anciens des écoles flamande et hollandaise de M. Brun (de Genève)*... 70 numéros
- 7 Sur la collection Eynard, voir: Renée Loche, «Un cabinet de peinture à Genève au XIX^e siècle: la collection Eynard. Essai de reconstitution», *Genava*, n.s., t. XXVII, 1979, pp. 177-221
- 8 BPU. Ms fr 2244, f^o 3
- 9 *Catalogue*... Audeoud, *op. cit.*, p. 28
- 10 Sur la transaction entre James Audeoud et les héritiers de Moutonnat, voir Gérard Bruyère, *op. cit.*, dans ce même volume de *Genava*
- 11 RIGAUD, *op. cit.*, p. 339
- 12 Les tableaux du cabinet Moutonnat mentionnés dans le catalogue Audeoud et non localisés aujourd'hui sont: Franz Van Bloemen, *Paysage historique* (cat. n^o 9) Gaspard Dughet, *Paysage* (cat. n^o 2), Gerard de Laïresse, *Silène avec des enfants et des bacchantes* (cat. n^o 46), Gerard de Laïresse et Jan Glauber, *Une pastorale* (cat. n^o 48), Jan Van der Meer, *Un grand paysage* (cat. n^o 52), Salvator Rosa, *Deux paysages* (cat. n^{os} 72 et 73)
- 13 Rappelons que Moutonnat avait acquis de Jacques Eynard quatre tableaux de Van der Meulen comme en témoigne un extrait de son testament: «... Je donne et lègue à M^r Eynard Chatelain mes quatre tableaux de Van der Meulen, batailles de Louis 14, que j'ai achetés de M^r son Père». AEG. Jur. Civ. AA q 6
- 14 Sur la collection Gustave Revilliod voir: *Musée Ariana. Musée suisse de la céramique et du verre*, Genève, 1993, pp. 13-28
- 15 Huile sur toile. 65 × 61,5 cm. Inv. CR 42. Cat. Audeoud n^o 43
- 16 Il doit s'agir de Georges-Tobie de Thellusson (1728-1776) qui, dès 1774 constitua un Cabinet d'œuvres d'art dont la vente eut lieu à Paris le 3 décembre 1777. Cf. GABRIEL GIROD DE L'AIN, «Les Thellusson et les artistes», *Genava*, n.s., t. III, 1955, pp. 131-135
- 17 Cf. Armand BRULHART, *Catalogue raisonné des tableaux hollandais et flamands du Musée d'art et d'histoire*, Genève, 1988, dactyl.
- 18 «M. de Saussure rappelle à la Commission qu'il existe au Comptoir d'Escompte trois tableaux dernières épaves du Cabinet de James Audeoud; ces œuvres sont attribuées à Carel Dujardin, Lorrain, Murillo. Le Comptoir serait aujourd'hui disposé à les examiner et il en sera reparlé à la prochaine séance [...]». Cf. Ville de Genève. Musée des Beaux-Arts. Procès-verbaux de la Commission des Beaux-Arts, 21 janvier 1885. Archives MAH
- 19 Huile sur cuivre. 10,7 × 8,2 cm. Inv. CR 335. Cat. Audeoud n^o 54. BRULHART, *op. cit.*
- 20 Huile sur bois. 24 × 34,5 cm. Inv. CR 114. Cat. Audeoud n^o 59. BRULHART, *op. cit.*
- 21 Huile sur bois. 39 × 52,5 cm. Inv. CR 18. Cat. Audeoud n^o 68. BRULHART, *op. cit.*
- 22 Huile sur bois. 15,5 × 13,8 cm. Inv. CR 216. Cat. Audeoud n^o 98. BRULHART, *op. cit.*
- 23 Huile sur toile. 115 × 73 cm. Inv. 1860-1. Cat. Audeoud n^o 42. Pour l'étude de ce tableau, voir BRULHART, *op. cit.*
- 24 *Mémorial des Séances du Conseil Municipal de la Ville de Genève*, mardi 29 mai 1860, pp. 10-15
- 25 Cf. RIGAUD, *op. cit.*, p. 339
- 26 Voir sur ce sujet Michel MARION, *Recherches sur les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, 1978
- 27 Cf. Archives BPU. Dm 1

- 28 Sa bibliothèque compte 765 articles en 2617 volumes au 1^{er} janvier 1828, 764 articles en 2654 volumes, au 1^{er} août 1834 et 773 articles et 2852 volumes au 9 octobre 1834. Cf. *Catalogue... Moutonnat*, pp. 179-182
- 29 Testament de Louis-Antoine Moutonnat, décédé à Plainpalais le 9 9^{bre} 1834. Homologué par M^r le juge Beurlin le 12 même mois. AEG. Jur. civ. AA q 6
- 30 Cf. Registre des Assemblées de la Direction de la Bibliothèque publique commencé le 30 avril 1825 par Charles Bourrit pasteur, bibliothécaire et secrétaire de la Direction. Séance du samedi 6 décembre 1834. Archives BPU Ac 4, f^{os} 39 v^o et 40 r^o
- 31 *Op. cit.* Archives BPU Ac 4, f^{os} 42 r^o et v^o, 43 r^o et v^o, 44 r^o
- 32 Cf. Extrait des Registres du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève du 19 décembre 1834. Archives BPU Ad 1, f^o 43
- 33 Archives BPU. Ac 4, f^o 41 r^o et v^o
- 34 Archives BPU. Ac 4, f^o 46 v^o
- 35 Archives BPU. Ac 4, f^o 50 v^o
- 36 L'inscription de la donation Moutonnat sera consignée dans le *Registre. Journal de la Bibliothèque. Octobre 1834 - septembre 1852* en septembre 1835, pp. 10-29. Elle est complétée par deux tableaux recensant l'un les doubles à garder, l'autre les ouvrages à vendre. Archives BPU. Da 1
- 37 Archives BPU. Ac 4, f^o 53 v^o
- 38 Archives BPU. Ac 4, f

Crédit photographique :

Musée d'art et d'histoire, Genève, photo Y. Siza: fig. 4

Musée d'art et d'histoire, Genève, photo MAH: fig. 1 à 3, 5